

## **UN PROGRAMME D'INITIATIVES POUR L'AGRICULTURE AFRICAINE DANS LES APE**

### **RESUME**

Ce Document analytique offre un panorama des dispositions sur l'agriculture prévues par les APE *intérimaires* qui ont été paraphés fin 2007 entre l'UE et 35 pays ACP. Une meilleure compréhension des défis que l'agriculture subsaharienne doit relever pour croître et l'établissement de mesures qui pourraient l'aider à le faire sont essentiels dans la formulation d'un programme d'initiatives qui constituerait un chapitre sur l'agriculture des APE.

Ce document fait partie d'une série de fiches techniques conçues pour mieux faire comprendre aux décideurs les implications juridiques, économiques et relatives au développement de certaines dispositions prévues dans les textes convenus, et pour proposer des solutions d'amélioration, en particulier pour les pays et les régions ACP qui sont en train de finaliser un texte d'APE.

Avril 2008  
Genève, Suisse

---

Ce document analytique est produit par le Centre Sud pour aider les pays en développement à mieux participer aux négociations sur le commerce et le développement. Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu de ce document pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou la citation. Cette publication a été réalisée grâce au soutien financier d'**OXFAM International**, mais les opinions qui y sont exprimées ne sont pas forcément celles d'Oxfam.

Ce document analytique du Centre Sud a été préparé par le Programme sur le commerce pour le développement.

Une version électronique de ce document et d'autres publications du Centre Sud peuvent être téléchargées gratuitement de l'adresse suivante <http://www.southcentre.org>

## UN PROGRAMME D'INITIATIVES POUR L'AGRICULTURE AFRICAINE DANS LES APE

### TABLE DES MATIERES

|  |    |
|--|----|
| I. INTRODUCTION.....   | 1  |
| II. SURVOL DE L'AGRICULTURE SUBSAHARIENNE ET ANALYSE DES CAUSES DE SA<br>PAUVRETE .....  | 2  |
| A. L'évolution du secteur agricole et le contexte international.....                     | 3  |
| 1. <i>La tendance à la baisse des prix mondiaux des produits agricoles</i> .....         | 3  |
| 2. <i>Subventions agricoles et concurrence déloyale</i> .....                            | 5  |
| 3. <i>Matières premières, endettement et dépendance des importations</i> .....           | 5  |
| B. Défaillances spécifiques de l'agriculture subsaharienne .....                         | 7  |
| 1. <i>Insuffisance d'actifs: éducation, santé, la terre et l'eau</i> .....               | 7  |
| 2. <i>Absence ou incomplétude des marchés, insécurité et l'aversion au risque</i> .....  | 8  |
| 3. <i>Une faible productivité: l'exemple de l'utilisation d'engrais</i> .....            | 10 |
| 4. <i>Droits collectifs et systèmes fonciers africains: l'accès à la terre</i> .....     | 10 |
| 5. <i>L'absence d'infrastructures: l'exemple des marchés du crédit</i> .....             | 11 |
| III. TRAITEMENT DE L'AGRICULTURE DANS COTONOU ET DANS LES APE .....                      | 12 |
| A. Le régime Lomé - Cotonou .....  | 13 |
| B. Les principales caractéristiques en matière agricole des APE .....                    | 14 |
| IV. ÉNUMERATION DE QUELQUES ELEMENTS POSITIFS .....                                      | 18 |
| A. Quelques exemples de politiques agricoles ayant réussi.....                           | 18 |
| 1. <i>La politique agricole des Pays Bas de l'après guerre</i> .....                     | 18 |
| 2. <i>La Politique Agricole Commune européenne</i> .....                                 | 19 |
| 3. <i>La politique agricole américaine</i> .....   | 20 |
| 4. <i>La Caistab en Côte d'Ivoire</i> .....  | 21 |
| B. Quelques suggestions spécifiques pour l'Afrique subsaharienne .....                   | 22 |
| 1. <i>Accroître la productivité agricole subsaharienne: une priorité politique</i> ..... | 22 |
| 2. <i>L'impératif de l'intégration nationale et régionale des marchés</i> .....          | 23 |
| 3. <i>L'amélioration des termes d'échange: la diversification de la production</i> ..... | 24 |
| 4. <i>L'accompagnement de la mise en œuvre des APE: l'ajustement</i> .....               | 25 |
| V. CONCLUSION .....  | 26 |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 28 |

## UN PROGRAMME D'INITIATIVES POUR L'AGRICULTURE AFRICAINE DANS LES APE

### I. INTRODUCTION

1. De par son importance en tant qu'activité rémunératrice ou en tant que source de denrées alimentaires, l'agriculture se trouve naturellement au cœur de toute stratégie de lutte contre la pauvreté, notamment en Afrique subsaharienne où son importance est encore plus marquée. Par conséquent, le traitement de l'agriculture dans le cadre des accords de partenariat économique (EPA) entre les États de l'Afrique et ceux de l'Union Européenne (UE) est déterminant. Les premiers textes d'APE ont été paraphés à la fin 2007<sup>1</sup> et les termes de ces accords déterminent leur capacité à contribuer au développement de l'Afrique et donc, leur capacité à atteindre les objectifs poursuivis.

2. En effet, l'agriculture subsaharienne est fortement sous-capitalisée, avec une utilisation de l'irrigation et d'engrais bien inférieure à celle d'autres régions en développement. Ce déficit quantitatif est aggravé par un manque d'infrastructures de base en matière de transports, de télécommunications et d'énergie. Les marchés en amont et en aval de la production sont défaillants, dans la mesure où ils ne disposent pas d'une infrastructure et de services de qualité, notamment en matière d'information et de communication. L'investissement privé dans la production agricole est limité et freiné par l'absence de structures financières durables qui répondent aux besoins et aux demandes des opérateurs économiques ruraux.

3. En outre, la plupart des pays africains, avec la libéralisation des échanges, les plans d'ajustements structurels et généralement une mauvaise gestion des ressources publiques, se sont retrouvés dans un contexte de pénurie aiguë des ressources financières, humaines et institutionnelles nécessaires pour permettre aux agriculteurs et autres opérateurs du secteur privé des sous-secteurs agricoles de mettre à profit les nouvelles possibilités offertes par un nouvel environnement en pleine mutation. L'agriculture subsaharienne et son environnement demeurent donc marqués par une faible technicité et des systèmes de production agricole assez limités.

4. Les effets combinés de ces facteurs se sont traduits par la stagnation voire le déclin de la production agricole, la faiblesse des liens en amont et en aval entre l'agriculture et les autres secteurs, la perte de compétitivité sur les marchés mondiaux, l'insécurité alimentaire croissante et la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Pour un état des lieux dans les négociations des APE, pour une liste des pays qui ont conclu des accords intérimaires et pour une analyse générale de ces accords, voir, par exemple, « *Négociations des APE : état des lieux et considérations stratégiques sur la voie à suivre* », Centre Sud (2008), [http://www.southcentre.org/TDP/newpublistothers\\_FR.htm](http://www.southcentre.org/TDP/newpublistothers_FR.htm)

5. Étant donné que l'objectif ultime des APE est de permettre aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) de participer pleinement au commerce mondial (article 34:2 de l'Accord de Cotonou) et qu'une coopération économique entre l'UE et les ACP doit viser à renforcer les capacités de production de ces pays (article 34:3), le secteur agricole doit revêtir une dimension centrale dans ces accords. Ce document décrit les causes communément avancées pour expliquer la pauvreté de l'agriculture subsaharienne et analyse les négociations des APE pour déceler des éléments positifs qui pourraient éliminer ou amenuiser les difficultés auxquelles l'agriculture africaine fait face.

## II. SURVOL DE L'AGRICULTURE SUBSAHARIENNE ET ANALYSE DES CAUSES DE SA PAUVRETE

6. Plusieurs grandes théories essayent d'expliquer les causes de la pauvreté de l'agriculture subsaharienne. Par exemple, certaines soutiennent que le sous-développement agricole des pays subsahariens est lié à la domination et l'exploitation coloniale ou néocoloniale. En effet, bien que certains voient dans la période coloniale les fondements du développement, notamment la création d'infrastructures ou la mise en place d'une administration indigène, il n'en demeure pas moins vrai que cette période a généralement conduit à l'orientation de l'appareil productif vers l'exportation de matières premières sans ou avec très peu de transformation.

7. Une autre explication commune met l'accent sur les mauvaises politiques ou stratégies agricoles ou sur l'abandon du secteur agricole par les autorités gouvernementales. Cette théorie permet en effet d'expliquer pourquoi certains pays, même pauvres en ressources ont connu un développement notable alors que d'autres, apparemment mieux lotis, se sont appauvris. L'existence de politiques agricoles semble en effet avoir permis un développement du secteur agricole plus rapide dans certains pays africains que dans d'autres.

8. Le traitement inégal subi par l'agriculture, d'une part, et l'industrie manufacturière, d'autre part, est une conséquence de la priorité que les gouvernements accordaient au développement industriel et aux populations urbaines, et de l'idée que l'agriculture devait dans une certaine mesure participer au développement industriel. Au mieux, on considérait en effet qu'il fallait disposer des excédents agricoles pour favoriser l'industrie (et la population urbaine). Au pire, les élites gouvernantes cherchaient à s'enrichir et à conforter leurs positions de pouvoir grâce à un transfert des richesses agricoles, par exemple, par le contrôle de la commercialisation des produits agricoles à travers les caisses de stabilisation et les offices de commercialisation. De toutes les façons, les ressources prises aux paysans n'ont été que trop rarement réinvesties sous la forme de projets publics visant à moderniser l'agriculture en améliorant, par exemple, les infrastructures agricoles.

9. Au-delà des théories générales et des facteurs sur lesquels elles mettent l'accent, il est fondamental de comprendre les principales causes de la pauvreté de l'agriculture africaine, ou du moins, certains des principales difficultés auxquelles qu'elle doit surmonter pour croître et se développer. Une meilleure compréhension de ces difficultés et l'établissement de mesures qui permettraient d'y faire face mèneraient à la formulation d'un programme d'initiatives qui constituerait un chapitre des APE sur l'agriculture.

10. Cette section décrit brièvement quelques-unes des principales difficultés auxquelles l'agriculture sub-saharienne fait face<sup>2</sup>.

#### A. L'évolution du secteur agricole et le contexte international

##### *1. La tendance à la baisse des prix mondiaux des produits agricoles*

11. Après la Deuxième Guerre mondiale, les agricultures des pays développés sont entrées dans un processus d'accroissement permanent de la productivité, lié à l'utilisation de nouvelles techniques productives (par exemple, les motomécanisation et « chimisation » de la production). Combiné avec les progrès des transports internationaux et à la libéralisation graduelle du commerce international, ce processus a entraîné une tendance à la baisse des prix mondiaux des céréales. Les paysans subsahariens qui n'ont pas connu la même modernisation ont ainsi été souvent confrontés à une concurrence trop importante, tant sur les céréales que sur les denrées alimentaires substituables par des céréales.

12. Par ailleurs, les subventions agricoles dans les pays riches (voir ci-dessous) ont probablement favorisé l'augmentation des importations alimentaires des pays pauvres, augmentation aggravée par d'énormes différences de productivité physique céréalière (elle serait, selon certaines statistiques, 700 fois supérieur dans les pays riches). Cette tendance semble, en revanche, plus importante pour d'autres produits agricoles comme le sucre ou le coton.

13. L'effet immédiat de la tendance à la baisse du prix des céréales a été, pour la majorité des exploitations subsaharienne, une diminution de la productivité financière nette (PFN) du travail. La PFN c'est le prix et les quantités produits par chaque travailleur. Seule une augmentation de la productivité physique du travail aurait permis de compenser la baisse des prix. Mais cette compensation n'a généralement pas eu lieu car il n'y a pas eu de modernisation générale des exploitations agricoles subsahariennes. La diminution de la productivité financière du travail, peut avoir pour conséquence de faire passer une

---

<sup>2</sup> Pour un aperçu général des défis auxquels doivent faire face les pays tributaires des recettes agricoles et notamment des produits de base, voir, par exemple : « Problèmes et défis en matière de politiques auxquels doivent faire face les pays en développement tributaires des produits de base », Centre Sud (2005): [http://www.southcentre.org/TDP/newpublistcommodities\\_FR.htm](http://www.southcentre.org/TDP/newpublistcommodities_FR.htm)

exploitation agricole sous le seuil de renouvellement, c'est-à-dire, forcer une exploitation à chercher des moyens de rémunération en dehors de l'agriculture, comme, par exemple, la migration<sup>3</sup>.

14. Dans ces conditions, les agriculteurs des pays en développement ont généralement choisi de limiter la production vivrière à leur consommation personnelle, tout en orientant leur activité agricole vers des productions préservées de la concurrence des pays développés, notamment les productions tropicales d'exportation. Cette diversification a permis une augmentation des revenus de la paysannerie et le développement de plantations paysannes de café, de cacao, d'hévéa, de coton, d'arachide, etc. Cependant, même certaines de ces cultures de rente ont fini par être touchées par une grande concurrence internationale et une tendance à la baisse des prix:

- Par exemple, des produits semblables (par ex., la betterave qui concurrence la canne à sucre, ou le soja qui concurrence l'arachide) ou des produits industriels substitués de certaines productions tropicales (par ex., les fibres textiles et le caoutchouc synthétiques) ont érodé les marchés que ces produits avaient dans les pays développés, et ;
- Dans le cas des produits tropicaux, la baisse des prix est liée à une tendance à la surproduction de produits tropicaux en raison de la concurrence qui existe entre les pays en développement eux-mêmes.

15. La majorité des exploitations agricoles subsahariennes a fini par être confrontée, les cultures vivrières comme les cultures de rente, à la baisse des prix, de la productivité financière et des revenus. Par conséquent, la masse d'exploitations agricoles mal équipées et pratiquant une agriculture manuelle, incapable de relever la productivité physique du travail, est passée nettement au-dessous du seuil de renouvellement. Cela a entraîné des phénomènes connexes tels la décapitalisation, la sous-consommation et sous-alimentation, et une réduction de la capacité de travail des paysans. Cette contraction a elle-même parfois eu de nouveaux effets négatifs, notamment la dégradation de l'écosystème cultivé.

16. Les paysans ont, en effet, été obligés de se concentrer sur les tâches immédiatement productives, négligeant les travaux qui apparaissent comme reportables: ceux dont l'absence ne sera ressentie qu'à plus long terme. On a ainsi assisté à:

- la réduction de la durée des jachères pour réduire la difficulté du défrichage entraînant à terme la dégradation des sols;
- un désherbage incomplet et un manque de soins entraînant l'affaiblissement des plantes, qui deviennent plus sujettes aux maladies;
- un mauvais entretien des systèmes d'irrigation quand ils existent,

---

<sup>3</sup> Pour des détails supplémentaires, voir, par exemple, « Histoire des Agriculteurs du Monde », M. Mazoyer et L. Roudart, Seuil (1997).

entraînant leur dégradation.

17. L'appauvrissement des exploitations a touché finalement toutes les dimensions du système agricole, aussi bien les unités de production que l'écosystème cultivé, ce qui a poussé ces exploitations vers le seuil de survie ou vers leur disparition.

18. Il convient, enfin, de noter, que les fortes fluctuations des prix des produits de base dont sont tributaires plusieurs pays subsahariens a entraîné également une forte instabilité macroéconomique et financière, qui a souvent aggravé les difficultés socio-économiques dans ces pays<sup>4</sup>.

### *2. Subventions agricoles et concurrence déloyale*

19. Les subventions internes accordées par les pays développés à leurs agriculteurs faussent les conditions des échanges internationaux. Elles favorisent les agriculteurs des pays riches au détriment de ceux des pays en développement, ce qui crée une concurrence déloyale, une démotivation des agriculteurs africains et, par la même occasion, une déstructuration totale de l'agriculture subsaharienne. Aux États-Unis, le soutien des prix internes et les subventions du maïs permettant aux agriculteurs américains de proposer des produits au prix concurrentiel aux importateurs africains. En raison des subventions élevées octroyées aux producteurs de l'UE et des États-Unis, les pertes entraînées par le faible prix du coton pour un pays comme le Mali ont été estimées à 43 millions de dollars en 2001. Cela correspond exactement au montant de l'allègement de la dette reçu par le Mali de la Banque Mondiale et du FMI au cours de la même année dans le cadre de l'initiative PPTE5 (Oxfam, 2002). Aux subventions internes doivent s'ajouter les subventions à l'exportation, qui constituent l'une des causes avérées de l'échec de l'agriculture subsaharienne.

20. Si rien est fait pour réduire les effets négatifs du soutien interne (que reçoivent les agriculteurs des pays développés), par exemple en augmentant le soutien aux producteurs africains, en réduisant les importations subventionnées, non seulement l'Afrique continuera à importer pour se nourrir mais le revenu de millions d'Africains qui dépendent de certains secteurs pour leur survie seront menacés.

### *3. Matières premières, endettement et dépendance des importations*

21. Pour mitiger les effets d'une concurrence accrue et les fluctuations de prix dans les marchés agricoles interne et internationaux, la diversification de la

---

<sup>4</sup> Pour une analyse des conséquences des fluctuations dans les revenus d'exportation agricole sur les investissements, le taux d'échange, les finances publiques et même la stabilité politique de ces pays, voir, par exemple, Document de Recherche N°5 (en anglais): «Rethinking policy options for export earnings», Centre Sud (2006): <http://www.southcentre.org/TDP/newpublistcommodities.htm>

<sup>5</sup> Allègements de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Pour d'ultérieures informations, consulter: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>

production agricole de l’Afrique a souvent été proposée. Par exemple, la transformation des produits alimentaires est une activité fondamentale, capable de générer de la valeur ajoutée et des emplois. En France par exemple, le secteur agroindustriel (le plus large d’Europe) est le premier secteur industriel, avec 138 milliards d’euros de chiffre d’affaires. L’agriculture subsaharienne, cependant, a très peu ou pas de secteur industriel de transformation alimentaire, les produits sont produits en amont mais ceux-ci sont très peu ou pas transformés en aval. Ces produits sont exportés en UE sous formes de graines à des prix très faibles, sachant que le maximum de la valeur ajoutée et donc des gains se trouve dans la transformation du produits finis qui sont consommés en UE et aussi réexportés en Afrique à des prix élevés pour le consommateur africains.

22. Le service de la dette extérieure de la plupart des pays subsahariens a souvent retardé ou même empêché des efforts dans ce sens. En effet, suite à l’explosion de la dette extérieure des pays en développement dans les années 1970 (tableau 1), la récession internationale des années 1980 a provoqué un ralentissement de la demande internationale et la chute des prix internationaux des matières premières. Avec une dette plus chère, et des moyens de paiements réduits, les pays endettés sont confrontés à d’énormes difficultés.

**Table 1: La montée de l'endettement des pays sous-développés - (Dette en pourcentage du PIB)**

|                            | 1973  | 1978  | 1982  |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Afrique                    | 19,4% | 32,4% | 34,9% |
| Amérique Latine            | 19,7% | 31,8% | 43,0% |
| Asie                       | 23,0% | 15,9% | 21,9% |
| Total pays sous-développés | 22,4% | 25,6% | 31,0% |

Source: FMI

23. Pour obtenir ces devises, les pays africains orientent leurs politiques agricoles en faveur du développement des cultures d’exportations (dites aussi de rente), seules sources de devises extérieures. Cela entraînera un délaissement des cultures vivrières en faveur de cultures d’exportation comme le café, le cacao, le coton, le tabac, le sucre, etc. afin d’obtenir des fonds pour payer leurs dettes à l’Occident. La dette internationale a aujourd’hui pris une telle proportion que certains pays rendent trois fois plus d’argent à l’Occident qu’ils n’en reçoivent de celui-ci. Le résultat de ce délaissement a été une dégradation de la sécurité alimentaire dans la plupart des États subsahariens.

24. En effet, poussée à produire des cultures d’exportation, l’Afrique est désormais fortement dépendante des importations pour ses besoins alimentaires. Les États-Unis, grâce aux subventions accordées à son agriculture, ont été, par exemple le premier fournisseur de maïs du continent, assurant près de 59% des importations entre 1997 et 2001. L’Argentine est un autre fournisseur important de maïs (18% des importations) et la Thaïlande, un fournisseur important de riz (41% des importations) (CEA, sources d’importations des produits de bases africains).

25. Encore aujourd'hui, le secteur agricole ne reçoit pas plus de 10% des dépenses publiques totales de la plupart des pays africains (FAO, 2002). Les petits exploitants ont de plus en plus de difficultés à accéder aux crédits, les banques nationales de développement de l'agriculture ont été fermées dans de nombreux pays, alors que les banques commerciales privées sont réticentes à accorder des prêts aux petits exploitants ; une fréquente absence totale de politique agricole ne fait qu'aggraver cette situation de crise de l'agriculture subsaharienne.

## B. Défaillances spécifiques de l'agriculture subsaharienne

### *1. Insuffisance d'actifs: éducation, santé, terre et eau*

26. La terre, l'eau et le capital humain sont trois actifs fondamentaux et malgré sa richesse naturelle, l'Afrique en manque. Certaines régions ont des fermes trop petites pour être viables et des sols gravement dégradés. Une micro-exploitation est une exploitation trop petite pour que les producteurs puissent obtenir la productivité maximale de la technique, très rudimentaire, qu'ils utilisent. Comme un agriculteur manuel peut travailler environ un hectare, cela veut dire, par exemple, qu'une exploitation disposant de deux travailleurs aura moins de deux hectares. On trouve une situation analogue dans la région des grands lacs en Afrique. Aux difficultés liées aux micro-exploitations, s'ajoutent la mauvaise santé et le faible niveau d'éducation de la population, ce qui limite la productivité.

27. L'accès à l'eau et à l'irrigation est un facteur déterminant de la productivité des sols et de la stabilité des rendements. La productivité des terres irriguées est plus de deux fois supérieure à celle des terres consacrées à des cultures sèches. En Afrique subsaharienne, seulement 4% des superficies exploitées sont irriguées, contre 39% en Asie du Sud et 29% en Asie de l'Est (Banque mondiale, 2008).

28. Si la terre et l'eau sont des actifs essentiels dans les espaces ruraux, l'éducation est souvent l'actif qui a le plus de valeur pour les populations rurales car elle leur permet de saisir des occasions dans la nouvelle agriculture, d'obtenir un emploi qualifié, de lancer une entreprise dans le cadre de l'économie rurale non agricole et de migrer dans de bonnes conditions. Toutefois, les niveaux d'instruction sont généralement extrêmement faibles dans les zones rurales subsahariennes: ils correspondent, en moyenne, à quatre années de scolarité pour les hommes adultes et à moins de trois années de scolarité pour les femmes adultes (Banque mondiale, 2008)

29. De manière générale, les institutions d'enseignement supérieur, de recherche et de vulgarisation agricole n'ont pas des objectifs clairs, et ne sont pas suffisamment équipées ni financées pour pouvoir offrir les fondements

scientifiques et techniques d'une transformation structurelle et durable des systèmes agroalimentaires nationaux.

30. De la même manière, la santé de la population rurale active a un effet direct sur la productivité agricole. Lorsque le VIH/SIDA et le paludisme sévissent de manière généralisée, le nombre élevé de cas de morbidité et de décès peut provoquer une réduction considérable de la productivité agricole et gravement compromettre les moyens d'existence. En Zambie, la diminution de la population a été particulièrement notable dans la catégorie des jeunes adultes ruraux: 19% des ruraux de 15 à 24 ans en 1990, c'est-à-dire la classe d'âge la plus productive, avaient disparu en 2000 (Banque Mondiale, 2008).

*2. Absence de marchés ou marchés incomplets, insécurité et hésitation à prendre des risques*

31. Un observateur non averti pourrait croire que les agriculteurs subsahariens ne prennent pas des décisions économiques rationnelles, ce qui serait à l'origine de beaucoup des maux de l'agriculture africaine. Cependant, ce type d'analyses ne considère pas l'agriculteur dans son environnement, qui l'oblige à faire des choix individuels qui peuvent paraître néfastes et irrationnels pour la société. Les agents des pays du Sud sont en effet parfaitement rationnels - en ce sens que leurs actions sont compatibles avec leurs objectifs. Cependant, leurs préférences et objectifs peuvent correspondre à des contraintes spécifiques, à des marchés incomplets et une information très déficiente, ou alors à une insécurité qui rend les agriculteurs peu enclins à courir des risques. Quand un grand investisseur prend des risques spéculatifs, il ne risque que sa réputation de génie financier. Quand un paysan africain utilise des semences qu'il ne connaît pas il risque la totalité de sa récolte et la survie de sa famille. C'est pourquoi les producteurs les plus pauvres peuvent opter pour des techniques traditionnelles peu productives mais dont les résultats sont connus.

32. Souvent, les producteurs les plus pauvres visent à réduire l'incertitude et le risque. Distinguons ici les deux notions. L'incertitude naît d'événements dont nous n'avons pas la maîtrise. Ces événements peuvent être environnementaux (une catastrophe naturelle), institutionnels (le « fait d'un prince imprévisible ») ou même relationnels dans la mesure où nous ne connaissons pas les conséquences de nos actions sur nos proches. Le risque naît d'événements malheureux mais prévisibles qui découlent de nos actes, en particulier de l'investissement. Cette distinction est toutefois quelque peu arbitraire dans la mesure où l'évaluation des risques est elle-même pleine d'incertitudes.

33. L'absence d'un marché de couverture du risque explique en partie l'insécurité qui est à la base de ces décisions. A côté du risque de fluctuation de prix le paysan doit faire face à des fluctuations importantes des quantités produites dues aux aléas climatiques ou à des catastrophes naturelles (feux de brousse, invasions de criquets, inondations, etc.) que nous appellerons ici «le risque naturel ». Les

pays qui ne disposent que d'une saison de pluie par an et doivent se contenter d'une récolte unique, comme c'est le cas des pays sahéliens et soudaniens, ont en effet un grand nombre d'exploitations agricoles en dessous du seuil de renouvellement. Ces aléas peuvent inciter le recours à des stratégies de survie qui incorporent des ressources non issues de la production agricole (par ex., migration).

34. Ces risques naturels ne sont généralement pas couverts par le marché de l'assurance car, d'une part, il est très difficile de faire la part entre la baisse de la production due à un environnement défavorable et celle due à la faible productivité du paysan. D'autre part, en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur, l'assureur s'exposerait à un grand volume de dédommagements.

35. En l'absence d'un marché de l'assurance, le producteur sera amené à internaliser le risque dans sa décision de production. Un exemple de la prise en compte du risque nous est fourni par la dispersion des cultures en Afrique centrale. Pour l'observateur non averti les cultures de brousse en Afrique centrale entraînent un formidable gaspillage car les parcelles exploitées sont souvent très éloignées les unes des autres. Quant aux semences, elles sont très espacées, ce qui nécessite beaucoup d'espace pour des rendements faibles. Les différentes cultures (bananes plantains, manioc, sorgho) sont souvent enchevêtrées, ce qui rend impossible la rationalisation de la production. Cet apparent gaspillage s'explique par un désir de réduction du risque. En effet la multiplication des parcelles permet de réduire les risques majeurs que sont les feux de brousse et le piétinement des gros animaux. L'écart entre les plantes constitue une protection contre la propagation des maladies parasitaires. Quant à l'enchevêtrement des cultures à dates de récolte différentes, il permet de réduire le risque de lessivage du sol en cas de gros orages.

36. Le fait que les producteurs les plus pauvres ne disposent très souvent que de marchés incomplets voire d'aucun marché pour écouler leur production, obtenir des intrants et vendre leur force de travail est une autre source d'insécurité. L'absence de ces marchés peut modifier fondamentalement le comportement des agents dont l'activité devient un moyen d'existence. Par ailleurs, même lorsque ces marchés existent, les paysans les plus pauvres n'en ont pas connaissance, ou ne sont pas au courant de leurs conditions et des modalités qui les caractérisent. Le coût de la collecte de l'information peut être très élevé alors que son absence constitue un énorme handicap pour ces agriculteurs.

37. Par ailleurs, le paysan doit effectuer ses décisions de production non pas à partir des prix valables au moment de la prise de décision mais à partir de ceux qui seront applicables à l'avenir, au moment de la collecte. Or, à la différence des producteurs des pays avancés, le paysan pauvre ne dispose pas d'opération de couverture à terme lui permettant de s'assurer contre le risque d'une variation des prix futurs. Les décisions des paysans sur la production ne peuvent donc pas être entièrement informées, elles peuvent être mauvaises et entraîner des pertes.

Les risques liés au manque de visibilité sur les prix futurs ainsi que les fortes fluctuations des prix se sont aggravées dans la dernière décennie, après le démantèlement des offices nationaux de commercialisation des produits de base ainsi que des mécanismes de stabilisation des marchés agricoles.

### *3. Une faible productivité: l'exemple de l'utilisation d'engrais*

38. L'utilisation d'engrais en Afrique n'atteint pas le dixième de la moyenne mondiale, qui est de 100,8 kilogrammes par hectare par an<sup>6</sup>. Cinq pays seulement (l'Éthiopie, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Nigéria) consomment à eux seuls près des deux tiers de l'engrais utilisé en Afrique, principalement dans les secteurs de l'agriculture commerciale et d'exportation. « L'utilisation négligeable d'engrais par les petits exploitants agricoles a pour beaucoup contribué au recul du rendement agricole par habitant dans la région, qui a exacerbé la faim et la sous-nutrition. »<sup>7</sup>

39. En plus des coûts de transport élevés et de l'absence de fournisseurs en région rurale, la forte dépendance à l'égard d'engrais importés signifie que les exploitants agricoles africains paient de deux à six fois le prix mondial moyen de l'engrais quand ils arrivent à s'en procurer. Il est plus coûteux de transporter un kilo d'engrais d'un port africain jusqu'à une ferme située 100km à l'intérieur des terres que de l'acheminer d'une usine américaine au port africain. Pourtant, même une légère augmentation des quantités d'engrais utilisées, qu'il s'agisse d'engrais à base d'azote, de phosphore ou de potassium, peut avoir des effets spectaculaires. Il ressort d'une étude réalisée en Éthiopie que l'ajout sur chaque plant d'environ une cuillerée d'engrais chimique entraîne un accroissement exponentiel du rendement de millet<sup>8</sup>.

### *4. Droits collectifs et systèmes fonciers africains: l'accès à la terre*

40. En Afrique subsaharienne, l'accès à la terre est souvent collectif, c'est-à-dire que la terre et son produit appartiennent à la communauté. Certains auteurs ont cherché à expliquer les insuffisances de l'agriculture subsaharienne par l'absence des droits de propriété individuelle sur la terre, les systèmes de droits collectifs étant considérés comme favorisant les comportements opportunistes et décourageant l'investissement. En effet, bien que la propriété collective présente des avantages, elle a également des inconvénients, dont les plus importants sont le manque d'investissements et la difficulté voire l'impossibilité à accéder au crédit.

---

<sup>6</sup> Voir « Stratégie régionale de promotion des engrais en Afrique de l'Ouest », ECOWAS (2006), p. 11.

<sup>7</sup> Julio Henao et Carlos Baanante, de l'IFDC, lors de la présentation de l'étude: « *Agricultural Production and Soil Nutrient Mining in Africa: Implications for Resource Conservation and Policy Development* » au Sommet de l'Afrique sur les Engrais, Union Africaine, 9 au 13 juin 2007: [http://www.africafertilizersummit.org/Background\\_Papers/03%20Henao%20and%20Baanante--Agricultural%20Production.pdf](http://www.africafertilizersummit.org/Background_Papers/03%20Henao%20and%20Baanante--Agricultural%20Production.pdf)

<sup>8</sup> Ibid.

41. En aucun cas, en effet, un agriculteur n'investira dans sa terre sachant que le fruit de ses efforts sera partagé au final. Dans la mesure où l'accès à ces ressources ne peut être contrôlé, leur utilisation n'est soumise à aucune règle de droit, ce qui conduit à leur surexploitation. Un tel exercice du droit de propriété peut donc être globalement inefficace. Par exemple, un individu peut cueillir des fruits trop verts parce que s'il attend qu'ils soient mûrs il devra les partager avec les autres ayants droit. Un autre exemple est celui des enfants africains qui coupent de jeunes arbrisseaux dont le rendement calorifique est médiocre au risque de compromettre le couvert végétal parce qu'ils savent que s'ils ne le font pas d'autres enfants le feront. De même le pasteur peuhl n'hésite pas à surexploiter les pâturages le long des routes de transhumance car s'il ne le fait pas celui qui passera derrière le fera à sa place.

42. Tant que la ressource reste abondante le droit de propriété collectif n'est pas dommageable. Mais ce n'est pas le cas en Afrique subsaharienne. Le droit de propriété collectif, en permettant une surexploitation, conduit alors à une mauvaise gestion, voire à une « tragédie » écologique (Hardin 1968).

43. Par ailleurs, le marché foncier est souvent inexistant soit parce que la terre est considérée comme ne pouvant être la propriété de personnes privées, soit parce que les occupants ne disposent pas de titres légaux de propriété. Or, les marchés fonciers, et en particulier les marchés des baux, peuvent accroître la productivité, aider les ménages à diversifier leurs sources de revenus. Cependant et malheureusement, dans de nombreux pays, le caractère flou des droits de propriété, le non-respect des contrats et les restrictions juridiques nuisent à la performance de ces marchés et l'on peut observer des graves inefficacités pour ce qui est de la réallocation des terres et de la main-d'œuvre ainsi qu'un renforcement des inégalités actuelles dans l'accès aux terres.

44. L'absence d'un marché foncier rend impossible l'adéquation de la taille techniquement optimale de l'exploitation agricole et la répartition des droits de propriété. De grands domaines inexploités peuvent alors coexister avec des micro-exploitations. Certes les procédures de location - fermage et métayage - peuvent remédier à cette inadéquation mais elles ont leurs propres avantages et désavantages, notamment en ce qui concerne l'encouragement à l'investissement.

##### *5. L'absence d'infrastructures: l'exemple des marchés du crédit*

45. Le manque d'infrastructures routières et de liens en amont et en aval entre la production agricole et les marchés a pour conséquence l'isolement de nombreuses populations, qui ne peuvent écouler leur production et acheter des biens de consommation sur des marchés. Il en va par exemple ainsi des populations de l'Afrique centrale où les infrastructures routières sont trop mal entretenues pour assurer un approvisionnement régulier. Il en va également ainsi des zones d'insécurité ou de guerre civile. Quelquefois, les coûts de transport réduisent considérablement les possibilités d'échange. Les contraintes liées aux

infrastructures entravent énormément le développement des exportations et la diversification productive. Par exemple, des déficiences dans l'approvisionnement énergétique entrave même une diversification verticale de la production, par exemple, en rendant coûteuse la transformation des produits alimentaires.

46. La déficience des infrastructures physiques de commerce expliquent aussi une intégration régionale quasi inexistante en Afrique. Les échanges à l'intérieur du continent n'ont représenté que 8,4% du PIB entre 1994 et 2000<sup>9</sup>. Par ailleurs, les barrières non tarifaires sont encore très présentes sous la forme de frais non officiels collectés auprès des commerçants aux postes frontières, et s'ajoutent aux retards administratifs dans les ports, aux formalités douanières et aux barrages routiers.

47. Le marché du crédit est un élément essentiel de l'allocation optimale des ressources puisqu'il permet de transférer l'épargne vers les investissements les plus rémunérateurs, qui sont supposés être ceux qui sont les plus utiles économiquement. Sans marché du crédit, l'investissement dépendrait largement de l'épargne préalable. Or, l'agent qui peut effectuer les investissements les plus rémunérateurs ne disposent pas nécessairement de cette épargne préalable. De plus, certains investissements industriels nécessitent des capitaux considérables qui ne peuvent provenir d'un individu ou d'une famille. Une thèse qui a eu longtemps cours est d'expliquer la pauvreté des nations par leur manque d'épargne: un pays pauvre ne pourrait pas dégager suffisamment d'épargne et par conséquent ne pourrait pas financer les investissements nécessaires à sa croissance économique (ce que l'on a quelquefois appelé le cercle vicieux du sous-développement).

48. En Afrique, le marché du crédit reste limité par rapport à l'épargne disponible pour deux raisons principales. Premièrement, les agriculteurs les plus pauvres n'ont souvent accès qu'à une propriété collective et occupent des terres ou des immeubles sans disposer de titre légal de propriété, sans lequel ils n'ont pas accès au crédit formel. Quand le crédit n'est pas accessible, l'investissement et le changement technique (par ex., la modernisation ou la motorisation) s'avèrent impossibles pour les plus pauvres et entraîne un manque d'investissements agricoles.

### III. TRAITEMENT DE L'AGRICULTURE DANS L'ACCORD DE COTONOU ET DANS LES APE

49. Bien que les textes conclus à la fin de 2007 ne constituent qu'une étape *transitoire* vers la négociation d'APE complets, régionaux et définitifs<sup>10</sup>, les textes

<sup>9</sup> Commission économique pour l'Afrique (2006), « l'Afrique et les négociations commerciales agricoles », Centre africain de politique commerciale, France.

<sup>10</sup> Discours du Commissaire européen au Commerce, P. Mandelson, au Comité Développement du Parlement européen (28 janvier 2008). Disponible à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/commission\\_barroso/mandelson/speeches\\_articles/sppm190\\_en.htm](http://ec.europa.eu/commission_barroso/mandelson/speeches_articles/sppm190_en.htm)

paraphés contiennent déjà une très bonne indication des contours généraux des APE, notamment en ce qui concerne leur étendue (domaines couverts et clauses de rendez vous) et de leur contenu (objectifs, obligations et domaines de coopération).

50. Une analyse rapide des dispositions relatives à l'agriculture dans ces accords permet de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre des APE contribuera à réduire les problèmes de l'agriculture subsaharienne.

#### A. Le régime Lomé - Cotonou

51. Le régime de Lomé-Cotonou instaurait une préférence tarifaire non-réciproque pour les exportations des pays ACP vers l'UE. En d'autres mots, bien que la plupart des produits agricoles ACP pouvaient entrer en UE en franchise de droits de douane et sans contingents, les pays ACP n'étaient pas obligés d'ouvrir leurs marchés agricoles aux produits européens. Les États ACP gardaient la maîtrise de leurs politiques commerciales au regard de l'UE, notamment en ce qui concerne les droits de douane qui y étaient applicables ainsi qu'en ce qui concerne l'imposition de taxes à l'exportation de produits agricoles.

52. Cet accès préférentiel n'était, cependant, pas étendu à certains produits agricoles couverts par la Politique Agricole Commune (PAC) européenne. Il s'agissait notamment des céréales, du lait, de la viande bovine, du rhum, de la banane et du sucre qui sont définis comme étant des produits sensibles pour les agriculteurs européens et ceux des régions ultrapériphériques (territoires d'outre-mer). Pour ces produits, l'UE accepte une brèche en la forme de « protocoles commerciaux additionnels », qui garantissent l'achat de quantités fixes spécifiées (quotas) à des prix garantis. Par exemple, pour le sucre, 1 300 000 tonnes par an au prix intérieur européen, soit le triple du prix mondial.

53. Le régime Lomé-Cotonou a instauré d'autre part le Système de stabilisation des exportations (STABEX) pour certains produits agricoles spécifiques aux pays ACP et non concurrents pour la CEE, comme le café, le cacao, les arachides, et le thé, qui occupent une place importante dans les exportations des pays ACP. C'est un système de compensation des pertes de recettes entraînées par des fluctuations de prix de vente de ces produits ou par des fluctuations dans la demande des produits agricoles sur les marchés mondiaux. L'UE avait elle-même un intérêt dans ce système car elle consomme les produits concernés.

54. Même si les résultats sont globalement décevants, il y'a quelques succès particuliers. En effet, le «Protocole sucre» a favorisé le développement économique de l'Île Maurice, Fidji, la Guyane, la Barbade, Le «Protocole viande bovine» a profité à l'Afrique Australe, Le «Protocole banane» aux Îles Caraïbes, Côte d'Ivoire, Cameroun.

55. Par ailleurs, les domaines de coopération agricoles définis dans le cadre de l'Accord de Cotonou portaient sur une coopération financière et technique, avec une priorité donnée à des projets d'infrastructures économiques et sociales. Lomé I prévoyait le financement d'infrastructures et de programmes agricoles. L'accord de Cotonou prévoyait un appui aux stratégies de production agricole, les politiques nationales et régionales de sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau et le développement de la pêche (article 23).

#### B. Les principales caractéristiques en matière agricole des APE

56. Bien que les domaines de coopération technique et financière définis par l'Accord de Cotonou ne soient pas nécessairement remplacés par les nouveaux APE<sup>11</sup>, ces derniers altéreront certainement d'une manière fondamentale les relations économiques entre l'UE et les pays ACP, y compris en matière agricole.

57. Tout d'abord, les APE se fondent sur la réciprocité des échanges, ce qui requerra d'importantes réformes dans les systèmes des pays ACP<sup>12</sup>. L'accent des APE est donc mis sur les accès aux marchés par la libéralisation des échanges, se basant sur le principe qu'une libéralisation réciproque devrait suffire à améliorer la capacité productive et la compétitivité des économies ACP. En effet, les APE intérimaires contiennent très peu de dispositions spécifiques concernant la promotion du secteur agricole (la productivité, la transformation, la diversification, les infrastructures, voir le Tableau 2). Les dispositions relatives à ces domaines de coopération sont rédigées en termes généraux à l'exception des éléments dans la Matrice de développement des pays de l'Afrique Orientale et Australe. Toutefois, même cette dernière ne contient en aucun cas des mesures contraignantes et il n'est donc pas possible de déterminer la contribution des APE en matière de développement agricole.

---

<sup>11</sup> Les nouveaux APE ne devraient modifier qu'une partie des relations économiques entre l'UE et les ACP, à savoir, les conditions régissant leurs échanges « *en supprimant progressivement les entraves aux échanges entre elles et en renforçant la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce* » (article 36 de l'Accord de Cotonou). Cependant, la relation entre les APE et de nombreuses dispositions de l'Accord de Cotonou reste vague.

<sup>12</sup> Pour une analyse des principaux défis posés par une transition vers un régime commercial réciproque, voir, par exemple, le document « *Fiche Technique N°3 : Libéralisation des échanges : une transition difficile vers la réciprocité* », Centre Sud (2006), [www.southcentre.org/TDP/newpublistothers\\_FR.htm](http://www.southcentre.org/TDP/newpublistothers_FR.htm)

**Tableau 2: Mesures visant explicitement la promotion de l'agriculture dans les APE intérimaires paraphés en 2007**

|  | Cameroun   | Côte d'Ivoire  | Ghana | CAE <sup>13</sup>                                 | AOA <sup>14</sup>   | CDAA <sup>15</sup>   |
|--|--|--|-------|---|---|--|
| Chapitre spécifique consacré à l'agriculture         | x  | x  | x     | Négociations prévues par la clause de rendez vous | Négociations prévues par la clause de rendez vous   | x  |
| Coopération pour accroître la productivité agricole  | Agriculture et sécurité alimentaire, production agricole, agro-industrie, pêche, élevage, aquaculture et ressources halieutiques | Amélioration de la compétitivité de l'agro-industrie et soutien aux politiques agricoles par le Prog.Indicatif Régional du 10ème FED | x     | x   | La Matrice de développement illustre des projets visant à promouvoir l'agriculture durable, améliorer la production, productivité et diversification, développer l'agro-industrie et garantir la sécurité alimentaire | Accroître la compétitivité des secteurs productifs, y compris de l'agriculture et de la pêche, soutenir les petites et moyennes entreprises et diversifier la production |
| Coopération pour améliorer l'infrastructure agricole | x  | x  | x     | x   | Énergie, transports, télécommunications, accès à l'eau et à l'irrigation  | Élimination des contraintes liées à l'offre (devant couvrir aussi l'infrastructure)  |

58. Bien que l'élimination complète des droits de douane entre l'UE et les pays ACP soit prévue sur une période totale s'étalant de 10 à 25 ans selon les régions ACP<sup>16</sup>, de nombreux produits agricoles devront être libéralisés après une première étape transitoire (dont la durée est variable selon les accords). Certaines difficultés liées à une concurrence accrue dans les marchés nationaux et régionaux entraînée par les importations agricoles européennes pourraient, néanmoins, se faire sentir dès les premières années de mise en application des APE. Cela est vrai, par exemple, en Côte d'Ivoire, où l'accord paraphé prévoit que certains produits issus de l'agriculture et de la pêche seront libéralisés au cours des cinq prochaines années<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> Communauté de l'Afrique de l'Est: Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, et Tanzanie.

<sup>14</sup> Afrique Orientale et Australe: dont les Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, et Zimbabwe ayant signé un accord intérimaire.

<sup>15</sup> Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDAA): dont les pays membres de la SACU (Botswana, Namibie, Lesotho, Swaziland - à l'exception de l'Afrique du Sud) et le Mozambique ont signé un accord intérimaire.

<sup>16</sup> Pour un survol des conditions de la libéralisation des échanges entre l'UE et les pays ACP en vertu des APE intérimaires, consulter le document: «Fiche Technique N°7: L'accès au marché des marchandises dans les Accords de partenariat économique», Centre Sud (2008), [www.southcentre.org/TDP/newpublistothers\\_FR.htm](http://www.southcentre.org/TDP/newpublistothers_FR.htm)

<sup>17</sup> "The new EPAs: comparative analysis of their content and the challenges for 2008" Final Report by ECDPM and ODI (2008), page 18, [www.ecdpm.org/pmr14](http://www.ecdpm.org/pmr14)

59. De nombreuses études d'impact ont, en effet, mis en garde les gouvernements des pays ACP contre les possibles difficultés que pourra entraîner l'élimination complète et permanente des droits de douane sur un très grand nombre de produits, y compris agricoles. En effet, la plupart des pays subsahariens se servent des droits de douane pour encourager la production agricole nationale ou pour la protéger pendant des crises conjoncturelles (par exemple, des poussées d'importations agro-alimentaires). Des expériences passées de libéralisation agricole ont souvent exposé l'Afrique subsaharienne à de fréquentes poussées d'importations (Tableau 3) et à une augmentation de la dépendance à l'égard des importations agro-alimentaires.

| <b>Tableau 3: Nombre de poussées d'importations alimentaires (1982-2003)</b>   |  |
|--|--|
| 120-129  | Comores, Côte d'Ivoire, Madagascar, Swaziland  |
| 130-139  | Malawi, Mauritanie, Rwanda et Sénégal  |
| 140-170  | Angola, Bénin, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, République du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Libéria, Maurice, Togo et Zimbabwe |
| <b>Source:</b> <i>Poussées des importations: quelle est leur fréquence et quels sont les pays et les produits de base les plus touchés?</i> FAO (2006). Les poussées des importations sont calculées sur la base de la méthodologie de l'OMC basée sur le volume pour les SGS. |  |

60. Au sujet des produits à libéraliser en vertu des APE, il convient, toutefois, de noter que tous les États ACP ayant paraphé un APE intérimaire ont pu élaborer des listes d'exclusions, c'est-à-dire, des listes contenant des produits (lignes tarifaires) qui ne feraient pas l'objet de concessions commerciales dans les APE. L'une des principales préoccupations des pays ACP dans la composition de ces listes a été la protection de la production agricole de la concurrence européenne. Ceci a motivé l'exclusion de beaucoup de produits agricoles des listes d'engagement des APE (en général, près du tiers de ces listes était composé de produits agricoles, voir Tableau 4).

61. Bien qu'on ne prévoie pas d'abaissement ni d'élimination tarifaire dans les APE pour les produits énumérés dans ces listes d'exclusion, ces accords imposent, néanmoins, une *obligation de statu quo* sur toutes les lignes tarifaires, selon laquelle les taux tarifaires actuels ne pourront pas être augmentés. Cela empêchera et ce, de manière permanente, les États ACP d'augmenter les droits de douane qui s'appliquent sur leurs produits agricoles, même ceux qui ont été exclus des APE<sup>18</sup>. La combinaison de ces limitations relatives à l'utilisation des droits de douane avec des mesures de sauvegarde aussi strictes soulève des questions concernant la capacité qu'auront les États ACP à protéger leurs producteurs de la concurrence européenne.

<sup>18</sup> Par exemple, article 15 dans l'APE intérimaire paraphé par la Côte d'Ivoire : « *Aucun nouveau droit de douane à l'importation ne sera introduit au commerce entre les parties et ceux actuellement appliqués au commerce entre les parties ne seront pas augmentés à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Accord* »

62. Par ailleurs, l'utilisation d'autres instruments de politique commerciale sera aussi restreinte par l'entée en vigueur des APE. Par exemple, tous les accords paraphés en 2007 prévoient l'élimination (CARIFORUM) ou alors le gèle (textes africains) des taxes à l'exportation, qui sont communément utilisées pour inciter la transformation sur place des matières premières et faire croître la valeur ajoutée des exportations.

**Tableau 4: Dispositions spécifiques à l'agriculture dans les APE intérimaires paraphés en 2007**

|  | Cameroun    | Côte d'Ivoire   | Ghana   | CAE         | AOA                        | BNLS <sup>19</sup> |
|--|-------------|---|---|-------------|----------------------------|--------------------|
| Libéralisation progressive agricole (dernière année de mise en œuvre des réductions)                                       | ✓<br>(2023) | ✓<br>(2022 - dont 70% des échanges libéralisés en 10 ans) | ✓<br>(2022 - dont 70% des échanges libéralisés en 10 ans) | ✓<br>(2033) | ✓<br>(2022)                | ✓<br>(2018)        |
| Exclusion de produits agricoles (proportion de produits agricoles dans les listes d'exclusion*)                            | ✓<br>29%    | ✓<br>35%  | ✓<br>28%  | ✓<br>25%    | ✓<br>entre 9,5% et 68% (1) | ✓<br>50% (2)       |
| Recours aux mesures de sauvegarde multilatérales   | ✓           | ✓   | ✓   | ✓           | ✓                          | ✓                  |
| Mesures de sauvegarde visant explicitement les produits agricoles: <i>perturbations des marchés des produits agricoles</i> | ✓           | ✓   | ✓   | ✓           | ✓                          | ✓                  |
| Mesures de sauvegarde visant explicitement la sécurité alimentaire   | ✓           | ✓   | ✓   | x           | x                          | x                  |

Source: *The new EPAs: comparative analysis of their content*, ECDPM et ODI et textes paraphés

\* Produits agricoles définis comme ceux énumérés dans l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC

(1) Chacun des pays de l'Afrique orientale et australe a présenté une listes d'engagements individuelle. Certaines

<sup>19</sup> Botswana, Namibie, Lesotho, Swaziland.

lignes tarifaires n'ont pas pu être classifiées dans l'étude d'ECDDPM et ODI.

(2) Certaines lignes tarifaires n'ont pas pu être classifiées dans l'étude d'ECDDPM et ODI.

63. L'aperçu des dispositions en matière agricole contenues dans les APE intérimaires révèle que ces accords, malgré leurs objectifs, ne promeuvent pas explicitement ou concrètement une amélioration de la production agricole subsaharienne. Au contraire, les instruments de promotion sectorielle mis en place par les APE sont plutôt limités et mettent l'accent exclusivement sur une concurrence accrue avec les importations européennes pour stimuler la productivité agricole africaine. Dans ce sens, les APE sont une occasion manquée et risquent d'aggraver certains problèmes de l'agriculture en Afrique (par ex., risque de dégradation de la sécurité alimentaire, accentuation des termes d'échanges actuels, etc.).

#### IV. QUELQUES ELEMENTS POSITIFS

64. L'analyse des difficultés de l'agriculture subsaharienne permet de dégager des axes prioritaires en termes d'intervention publique bien plus larges que ceux proposés par les APE. Un bref survol d'une sélection de politiques agricoles mises en œuvre aux Pays Bas, en Union Européenne, aux États-Unis et en Côte d'Ivoire permet d'établir quelques instruments qui ont déjà fait leur preuve (A). Au-delà de ces politiques, un certain nombre d'éléments utiles peuvent aussi être proposés dans le cadre d'un APE (B).

##### A. Exemples de politiques agricoles ayant réussi

65. Dans le but de formuler des demandes spécifiques en matière de promotion agricole dans les négociations relatives aux APE, il nous semble utile de faire référence à des instruments de politique agricole qui ont fait leur preuve par le passé. Certains de ces instruments peuvent servir d'inspiration à l'élaboration des politiques agricoles nationales ou régionales et donc aiguiller les négociateurs dans la définition de positions défensives (protection d'un certain espace politique et normatif) ou offensives (demandes spécifiques).

66. En effet, le succès actuel du secteur agricole de nombreux pays a très souvent été le résultat de la mise en œuvre de politiques agricoles efficaces et stratégiques. Au-delà des dérives ou des abus auxquels certaines de ces politiques ont mené, un aperçu de quelques exemples suffit à montrer l'utilité de la poursuite d'objectifs politiques clairs et de la mise en œuvre d'instruments adéquats.

##### *1. La politique agricole des Pays-Bas de l'après guerre*

67. Dans la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement des Pays-Bas a accordé la priorité au développement agricole et industriel. La politique agricole poursuivie à l'époque était fortement ancrée dans un ensemble de normes plus large d'aménagement du territoire, cherchant à mettre en évidence des complémentarités productives entre les différentes régions des

Pays-Bas. Les principaux axes d'intervention publique ont été les suivants:

- a. d'importants investissements en infrastructure de base;
- b. la mise en place d'une fiscalité favorable à l'investissement agricole;
- c. la promotion de la recherche appliquée, de l'enseignement spécialisé et de la vulgarisation spécifique agricole par le biais d'organismes de droit public. Ces instituts visaient particulièrement les méthodes d'accroissement de la productivité (par exemple, laitière) et la promotion d'activités agricoles dans des régions défavorisées (par exemple, en encourageant les complémentarités productives, comme la production d'aliment pour le bétail);
- d. la quête d'une plus grande stabilité des prix par un système de prix garantis (différenciés en fonction des régions du pays) assorti d'un système de quotas par exploitation, dans le but de rendre les petites exploitations compétitives;
- e. la facilitation de l'accès au crédit agricole par un fonds de garantie, qui garantissait l'emprunt des agriculteurs auprès des banques commerciales (le gouvernement n'a pas agi directement sur le marché agricole bancaire, ce qui a été assez innovateur).

## 2. La Politique agricole commune européenne

68. La Politique agricole commune (PAC) de l'Union Européenne est généralement connue dans les pays en développement et dans les enceintes de négociations internationales de commerce pour ses dérives et ses abus (par ex., ses subventions à l'exportation et leurs conséquences pour les producteurs des pays pauvres). Toutefois, l'expérience européenne a été positive à de nombreux égards, surtout en matière d'augmentation et d'amélioration de la production agricole. L'objectif de la première PAC (1958) était:

- a. D'accroître la productivité agricole;
- b. De promouvoir en particulier certaines productions stratégiques pour lesquelles la Communauté était déficitaire (céréales, sucre, lait, viande) afin de garantir la sécurité des approvisionnements agro-alimentaires;
- c. Garantir de bons revenus aux travailleurs agricoles et des prix raisonnables aux consommateurs.

69. Ces objectifs ont été poursuivis grâce à la mise en place d'instruments selon trois principes:

- a. L'unicité du marché européen qui requerrait que les produits européens circulent librement au sein de la Communauté, utilisant l'intégration régionale pour garantir un plus grand marché interne aux producteurs;
- b. La préférence communautaire grâce à laquelle les approvisionnements agro-alimentaires devaient se faire au sein de la Communauté d'abord,

avant d'envisager des importations provenant de pays tiers. Ce principe a été à l'origine des barrières douanières élevées et de quotas restrictifs pour les produits sensibles;

- c. La solidarité financière qui répartissait les coûts inhérents à la mise en place d'organisations communes de marchés entre les membres de la Communauté à travers un Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

70. La combinaison de ces objectifs et principes a été très efficace puisque dès les années 1970 la Communauté est devenue excédentaire en matière de produits stratégiques.

### 3. La politique agricole américaine

71. Les exportations agricoles ont une importance fondamentale dans l'économie des États-Unis. La productivité de l'agriculture y est élevée (avantages comparatifs pour ce qui est du travail, de l'équipement et de la surface par actif) et son succès est le résultat de politiques agricoles mises en place dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces politiques défendaient un protectionnisme renforcé, des mesures de soutien des prix, des mesures de régulation de l'offre, un gel temporaire de la production sur les terres et des mesures agro-environnementales.

72. La politique agricole américaine a connu trois grandes phases jusqu'en 1996. Dans un premier temps elle a procédé à une distribution gratuite (*township and range*) de terres et a prévu des investissements importants en outillages et infrastructure. Cela a permis un accroissement deux fois plus rapide des productions animales et végétales et une augmentation des surplus agricoles plus rapide que celle de la population, d'où une agriculture structurellement exportatrice et dépendante du marché mondiale pour l'écoulement de ses produits.

73. Dans un deuxième temps, durant la crise économique de 1929 et la sécheresse de 1931-32, l'État a intervenu en mettant en place une politique agricole dont l'objectif était de rétablir le pouvoir d'achat des agriculteurs. Les interventions sont concentrées notamment sur le crédit agricole (le gouvernement rachète des crédits et les renégocie) et sur le soutien des prix agricoles (céréales, coton, tabac, arachide, canne à sucre, lait) grâce, notamment:

- un gèle volontaire des terres pour équilibrer l'offre et la demande;
- la création de la *Commodity Credit Cooperation* (CCC), un organisme de stockage auprès duquel l'agriculteur pouvait stocker en échange d'un prêt non exigible<sup>20</sup>;

---

<sup>20</sup> Il s'agissait en fait d'une avance à la récolte: l'agriculteur avait neuf mois pour suivre les prix du marché agricole. Si ceux-ci étaient supérieurs au prix de soutien de la CCC, l'agriculteur renonçait et remboursait son prêt (il retirait sa récolte du CCC). Si les prix du marché étaient inférieurs au prix de soutien, l'agriculteur empochait son avance et écoulait ainsi de sa récolte.

- une politique de bons alimentaires dont l'objectif sera de soutenir la consommation intérieure de produits agricoles.

74. Par ailleurs, l'accent est mis sur une politique de régulation à long terme (conservation agro-environnementale des sols).

75. Les objectifs de rétablir le pouvoir d'achat des agriculteurs et de lutter contre la crise ont été atteints. Cependant, l'arrivée d'autres pays exportateurs agricoles a entraîné des changements stratégiques. Dans une troisième phase (1977-1995), en effet, l'État a mis en place le Programme *Payment in Kind* (1983- 85) visant un gel annuel des terres, des paiements compensatoires de 25% pour certaines cultures souffrant de la concurrence, ainsi qu'un système de subventions, qui concernent, en 2000, 40 % de la surface agricole utilisée (80% de la superficie en blé, maïs, soja et même 95% pour le coton)<sup>21</sup>. Ces dérivés ont plus récemment été remises en cause dans une quatrième phase de la politique agricole américaine. En effet, la *Farm Bill* de 1996, a amorcé un changement vers une politique agricole plus libérale, notamment en suspendant les programmes de gestion de l'offre, par exemple, du blé, du maïs, du riz et du coton.

#### 4. La Caistab en Côte d'Ivoire

76. La Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA), plus connue sous le diminutif Caistab était l'organisme étatique ivoirien chargé de gérer les filières du cacao et du café à l'échelle nationale depuis sa création en 1960 par Félix Houphouët-Boigny, jusqu'à son démantèlement en août 1999.

77. Son rôle était de constituer un intermédiaire de poids entre les producteurs et les négociants en vue de stabiliser les cours des produits agricoles. La Caistab achetait la production de cacao des producteurs à un cours fixé à l'avance et le stockait. Elle était ensuite chargée de le vendre. Cela permettait de stabiliser les cours puisque la vente se faisait toute l'année contrairement aux récoltes saisonnières. Pour les paysans, le fait de bénéficier de prix stables leur a permis de s'enrichir et de faire croître leur exploitation. La Côte d'Ivoire est ainsi devenue le premier producteur mondial de cacao (40%) et la Caistab, le principal organe d'État du pays.

78. Des institutions semblables ont été utilisées avec plus ou moins de succès dans de nombreux pays en développement tributaires de produits de base avant leur démantèlement dans les années 1990. Malgré les critiques qui avaient été faites à ces institutions, leur démantèlement a créé un vide institutionnel - et souvent politique - qui a aggravé les difficultés du secteur agricole de nombreux pays en développement. En effet, la plupart de ceux-ci ont entièrement ou très largement libéralisé leur production et commerce agricole sans pour autant créer

---

<sup>21</sup> Voir le bulletin « The 1996 US Farm Act: Increases Market Orientation », C. Edwin Young and Paul C. Westcott, USDA (1996). Disponible sur: <http://www.ers.usda.gov/Publications/AIB726>.

des mécanismes de protection des producteurs, notamment contre la concurrence subventionnée des pays développés.

### B. Quelques suggestions spécifiques pour l'Afrique subsaharienne

79. Un grand nombre de décisions de haut niveau et de plans d'action existent déjà concernant la promotion de divers aspects de l'agriculture africaine<sup>22</sup>. Un des grands défis des négociateurs des APE consiste à traduire ces objectifs ou plans d'actions en termes concrets pour l'APE. Alors qu'il est évident qu'un APE ne pourra pas résoudre tous les problèmes de l'agriculture africaine, quatre axes d'intervention et de coopération se dégagent: l'appui à la mise en place d'une politique volontariste agricole, l'intégration régionale, la diversification productive et un meilleur accès aux marchés, et la mise en place de mesures d'accompagnement et visant à faciliter l'ajustement.

#### *1. Accroître la productivité agricole subsaharienne: une priorité politique*

80. L'importance des politiques agricoles, qu'elles soient nationales ou régionales, pour l'amélioration et l'accroissement de la production agricole a été mise en évidence dans les exemples décrits plus haut. Pour les gouvernements subsahariens, et pour les pays ACP en général, le premier pas dans la négociation d'un programme d'initiatives pour l'agriculture dans le cadre des APE passe donc par la formulation de stratégies nationales et régionales de développement du secteur agricole et de protection ou de récupération agro-environnementale. Dans les cas où ces politiques existent déjà, la priorité serait de déterminer les objectifs dans ces politiques qui pourraient être renforcés par les APE.

81. Dans un contexte de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires, de crise alimentaire mondiale, et de chute du rendement de la production agricole subsaharienne, la priorité de ces politiques devrait être de garantir la sécurité des approvisionnements agro-alimentaires. Cet objectif requiert notamment:

- a. Une participation plus active des gouvernements dans la formulation de stratégies de production agricoles, notamment en ce qui concerne la réglementation des marchés prioritaires, c'est-à-dire, des produits essentiels (par exemple du point de vue nutritionnel);
- b. la mise en valeur des productions vivrières et une augmentation du rendement de ces productions, notamment par une plus grande utilisation des semences améliorées, des engrais et de l'irrigation;
- c. des mesures pour réduire les coûts des engrais à l'échelle nationale et régionale, particulièrement au travers de l'harmonisation des politiques et des réglementations pour permettre la circulation des engrais sans contingent et en franchise de droits entre les régions.

---

<sup>22</sup> Pour ne citer qu'un exemple, voir « Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine », FAO (2006): <http://www.fao.org/docrep/009/a0586f/a0586f00.htm>

L'élimination des taxes sur l'importation d'engrais et les matières premières servant à leur fabrication peut être efficace dans ce sens, il en est de même pour l'octroi de subventions spécifiques et la facilitation au crédit agricole<sup>23</sup>.

- d. Des investissements dans l'actif agricole, notamment par le développement de la recherche appliquée, du transfert de connaissances et de technologies aux paysans et une vulgarisation des techniques de production adaptées à l'environnement subsaharien;
- e. une mobilisation des ressources en eau pour la production à travers des projets d'irrigation; et,
- f. L'amélioration générale des infrastructures de base, notamment celles permettant une meilleure intégration des marchés nationaux et régionaux (notamment en matière routière);

82. Par ailleurs, la stabilisation de la production agricole et une augmentation de son rendement passeraient aussi par un renforcement des capacités institutionnelles des agences chargées de la promotion et de la réglementation du secteur agricole, ainsi que, plus généralement, des autorités chargées des droits de propriété et de l'administration foncière.

## *2. L'impératif de l'intégration nationale et régionale des marchés*

83. L'intégration nationale et régionale des marchés peut contribuer à la diversification de la production et à la stabilisation des prix en assurant une plus grande demande pour les cultures vivrières. Le processus de négociation et de mise en œuvre des APE peut contribuer à l'accélération du processus d'intégration économique et productive notamment par:

- a. La reconnaissance du principe de la priorité régionale agricole, notamment par l'exemption complète de certains produits agricoles de l'étendu des APE;
- b. Le respect de l'ordre dans lequel les mesures de libéralisation agricole devraient être mises en œuvre, pour assurer qu'une plus forte concurrence des importations agricoles européennes n'intervienne pas avant la mise à niveau des productions nationales et l'intégration des marchés régionaux;
- c. L'adoption d'un calendrier de négociations flexible et suffisamment étendu pour permettre et encourager des processus de consultations et de formulation de politiques à l'échelle nationale, de manière non seulement à inciter la formulation de meilleures positions de négociation, mais également à faciliter un processus de prise de conscience politique des impératifs agricoles nationaux ou régionaux;

---

<sup>23</sup> La Banque africaine de développement avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine ont été appelées à diriger les efforts en vue de l'établissement d'un Mécanisme africain de financement du développement des engrais. *Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine*, 13 Juin 2006., [www.africafertilizersummit.org](http://www.africafertilizersummit.org)

- d. L'amélioration des infrastructures de transport, de télécommunication et de douanes pour permettre une plus grande union des marchés régionaux;
- e. La mise en place de stratégies régionales d'intégration agricole, de manière à mettre en exergue les complémentarités productives de chaque région (par exemple, celles qui peuvent exister entre les différents climats, sols ou géographies); et,
- f. Une accélération des processus d'harmonisation ou de convergence de normes en matière de mesures techniques, critères de qualité, et autres barrières non tarifaires.

### 3. *L'amélioration des termes de l'échange: la diversification de la production*

84. Le manque de compétitivité dont souffrent les produits agricoles des pays subsahariens sont un obstacle évident à l'intégration de ces pays au commerce mondial et aux bénéfices qu'ils pourraient en tirer. Si l'intégration des ACP dans le commerce mondial est l'un des objectifs primaires des pays ACP, les facteurs qui empêchent le rendement et la compétitivité agricole devront être abordés.

85. En outre, il est essentiel que la mise en œuvre des APE permette un changement structurel dans les termes de l'échange entre les pays ACP et ceux de l'UE. En d'autres mots, il faudrait que la mise en œuvre d'un APE permette aux pays ACP d'exporter d'avantage de produits agricoles transformés à plus haute valeur ajoutée plutôt que des produits de base (par ex., des boissons ou préparations à base de jus de fruit plutôt que des fruits frais). La transformation des structures productives des pays ACP et de la composition de leurs exportations est un objectif important pour ces pays, qui, par ailleurs, réduirait également la vulnérabilité agro-alimentaire du continent africain. Quelques mesures concrètes s'imposent :

- a. Des actions concrètes pour rompre la dépendance dont souffrent les pays subsahariens à l'égard des exportations de produits de base, par exemple par la détermination de filières prioritaires, dans lesquelles des produits à plus haute valeur ajoutée pourraient trouver des débouchés sur les marchés européens<sup>24</sup>;
- b. Une stabilisation des prix des produits de base et notamment des revenus issus de leur exportation pour les pays qui en sont fortement tributaires. Cela pourrait se faire dans le cadre du FLEX mis en place par l'UE, à condition d'en simplifier les procédures et les conditions d'accès<sup>25</sup>;

---

<sup>24</sup> Pour d'autres propositions concrètes d'action à mener à l'échelle internationale afin de régler le problème de la crise des produits de base, voir le Rapport sur les Politiques N°14 « Des déclarations à l'action dans le domaine des produits de base : franchir le pas lors de la CNUCED XII », Centre Sud (2008): [http://www.southcentre.org/TDP/newpublistcommodities\\_FR.htm](http://www.southcentre.org/TDP/newpublistcommodities_FR.htm)

<sup>25</sup> Le FLEX permet aux pays ACP de bénéficier d'un soutien financier européen en cas d'une perte importante de leurs revenus d'exportation (que leur source soit l'exportation de produits agricoles ou des minerais). Néanmoins, des conditions d'accès strictes ainsi que des seuils de pertes trop élevés ont

- c. Une facilitation de l'accès au crédit ou un régime de subventions pour permettre la modernisation de ces productions ou l'achat d'équipements, ainsi que l'accès à des technologies ou certificats de qualité assurant l'entrée effective de ces produits sur les marchés européens;
- d. Une simplification ou plus grande visibilité des mesures sanitaires ou phytosanitaires et autres obstacles techniques pesant sur ces produits pour faciliter l'homologation de la production africaine;
- e. Le soutien à des programmes de reconversion de l'appareil productif vers de nouveaux marchés prometteurs, notamment où l'appareil productif est tributaire de préférences non réciproques et a besoin de diversification pour assurer la continuité des exportations (par ex., la reconversion des usines à sucre pour la production d'éthanol); et,
- f. La protection d'instruments de politique susceptibles de devenir pertinents dans le contexte de telles stratégies. Par exemple, la protection du droit des gouvernements ACP de mettre en place des taxes à l'exportation pour décourager l'exportation de matières premières dans les cas où cela pourrait contribuer à leur transformation sur place.

#### 4. L'accompagnement de la mise en œuvre des APE: l'ajustement

86. Bien que la priorité des politiques agricoles et des éléments positifs des APE concernant l'agriculture doive porter sur l'appareil productif, son rendement et sa compétitivité, la mise en œuvre des APE et la conséquente ouverture des marchés africains à une plus grande concurrence nécessitera des mécanismes pour assurer une transition souple et réglementée vers un régime de réciprocité commerciale. En effet, même avec la mise en place de politiques proactives agricoles, certains producteurs seront inévitablement mis sous pression et risquent de disparaître. Pour accompagner le processus de libéralisation et minimiser ses impacts négatifs, certaines mesures devraient être mises en place :

- a. Un appui financier de la part de la Commission européenne et des États membres de l'UE pour la mise en place de mécanismes de soutien des revenus des agriculteurs, notamment dans les cas où une perte de revenu est directement liée à l'élimination de barrières douanières. Ces mécanismes devraient comprendre également des formations pour les personnes ayant perdu leurs revenus;
- b. Des mesures visant la facilitation de l'accès au crédit agricole ou des subventions spécifiques pour permettre au tissu productif de s'équiper et de se moderniser;
- c. La mise en œuvre d'un processus de réduction et d'élimination tarifaire bien orchestré et graduel. À cet égard, il serait utile d'étudier

---

empêché des nombreux pays ACP (non PMA) d'en bénéficier. Voir la discussion concernant le FLEX dans Document de Recherche N°5: «*Rethinking policy options for export earnings*», Centre Sud (2006): <http://www.southcentre.org/TDP/newpublistcommodities.htm>

- la libéralisation par étape des différentes filières en fonction d'indices de référence convenus (rendement, productivité, etc.);
- d. Des mécanismes de défense commerciale qui sont d'accès facile en termes de procédures administratives, voire qui se déclenchent automatiquement. Par exemple, un mécanisme de sauvegarde qui permettrait la suspension du calendrier de réduction tarifaire, voire l'augmentation des droits de douane, en cas d'une poussée d'importation ou en case de chute des prix d'importation.
  - e. Dans tous les cas, il serait utile d'incorporer dans les APE des mécanismes de suivi et d'évaluation permettant une analyse régulière des impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs, des APE sur le secteur agricole. Il est important, toutefois, que ce mécanisme puisse déboucher, si nécessaire, sur des changements dans le texte de l'accord ou dans son calendrier de mise en œuvre.

## V. CONCLUSION

87. Le secteur agricole revêt une importance primordiale sur le continent africain et il n'est pas possible d'envisager un partenariat pour le développement de ce continent qui n'incorpore pas des mesures pour développer ce secteur. La réalisation des promesses de développement et de changement structurel faites dans le cadre des APE passe nécessairement par des mesures visant à sortir l'agriculture africaine de sa crise actuelle.

88. En effet, l'agriculture africaine souffre d'un manque de capitalisation et de rendement. La productivité agricole est en baisse en Afrique subsaharienne, ce qui met en péril la sécurité alimentaire du continent et fragilise le tissu social, aussi bien agricole qu'urbain. Cette vulnérabilité est d'autant plus visible aujourd'hui que, malgré la hausse générale des prix des matières premières, le continent peine à s'approvisionner en aliments. L'Afrique est comprise parmi les pays les plus concernés par la crise alimentaire mondiale.

89. Dans ce contexte, un nouveau cadre de coopération économique et commerciale comme celui envisagé sous les APE peut en effet contribuer à renforcer le secteur agricole subsaharien.

90. Un vaste volume de recherches appliquées au secteur agricole, les expériences de certains pays ayant mis en place des politiques agricoles avec succès, ainsi qu'un grand nombre de décisions de haut niveau des responsables africains permettent de dégager un programme positif pour l'APE, mis en évidence dans ce document. Même en reconnaissant qu'un APE ne pourra pas résoudre tous les problèmes de l'agriculture africaine, quatre axes d'intervention et de coopération se dégagent clairement: l'appui à la mise en place d'une politique agricole proactive, l'intégration régionale, la diversification productive et un meilleur accès aux marchés, ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnement et

visant à faciliter l'ajustement.

91. Dans la formulation de requêtes spécifiques dans ces domaines de coopération, la coopération financière entre l'Union Européenne et les États ACP prend une place particulière. L'importance de la coopération financière montre qu'une partie importante de la valeur ajoutée des APE viendra du volet aide pour le développement, et non pas du volet strictement commercial. Cela met en exergue aussi l'importance d'avoir une plus grande clarté concernant les mécanismes d'aide au développement et d'appui à la mise en place des APE qui seront déployés par la Commission Européenne et les États membres de l'UE. Ceci n'est pas surprenant, mais requiert que l'on approche les négociations relatives aux APE dans un esprit de partenariat effectif, laissant effectivement de côté les intérêts étroitement commerciaux.

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale (1994). " *Rapport sur le développement dans le monde 1994 : Infrastructure for Development*". Washington, D.C
- Banque mondiale (2001), " *Global Economic Prospects and the Developing Countries 2001*", Washington DC. <http://www.worldbank.org/prospects/gep2001/>.
- Banque Mondiale(2008). " *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'Agriculture au service du développement*", Washington, D.C.  
<http://www.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/2795087>
- Cahuc P(2000), « *La nouvelle micro-économie*», La Découverte 1993, Paris
- Collier et j. Gunning (1999), " *Explaining African Economic Performance*", Journal of Economic Literature 37: 104-111
- Commission Economique Pour L'Afrique(2006), " *L'Afrique et les négociations commerciales agricoles*", Centre africain de politique commerciale, France
- Demeter(2001) " *Economie et stratégie agricoles 2002*", Armand Colin, Paris.
- Eicher, Carl k. (1999), " *Institution and African Farmer*", Third Distinguished Economist Lecture. Mexico D.F: CiMMYT
- FAO (2002), " *The State of food Security in the World*", Rome, (italie): FAO, FAOSTAT data, 2004.
- FOSU, A. K. (2002a), " *the Global Setting and African Economics Growth*", journal of African Economies, 10(3), pp 282-310
- Grellet G(1986), « *Structures et Stratégies du Développement Economique* » Paris, PUF, Collection Thémis,
- Mazoyer M, Roudard L(1997) " *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*", Le seuil, Paris
- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (2003). " *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme.Midrand*", Afrique su Sud : NEPAD.
- OLSON M (2000), « *Power and Prosperity* », Basic Books
- OLSON M (2000), « *Power and Prosperity* », Basic Books, 1985,USA
- OLSON M, " *The rise and decline of nations*", Yale University Press, 1982, USA

PARETO V, "*Traité de Sociologie*", Droz, Genève

PARETO V, "*Traité de Sociologie*", Droz, Genève

SEN A (1981), "*Poverty and famines*", Oxford Clarendon Press, 1981, England

SEN A (1981), "*Poverty and famines*", Oxford Clarendon Press, 1981, England

SMITH A, OLSON M( 1982) "*The rise and decline of nations*", Yale University Press, USA

Spencer, Dustan S.C (1995), "*Past trends and Future Prospects for Agricultural Development in Sub-Saharan Africa*"

**ÉTUDE D'AUDIENCE**  
**Document analytique du Centre Sud**

**Un agenda positif pour l'agriculture Africaine dans les APE**

Un objectif important du Centre Sud est de fournir des analyses brèves au moment opportun sur des sujets spécifiques clés en cours de négociation à l'OMC ou dans d'autres forums multilatéraux comme l'OMPI. Nos publications constituent un des moyens utilisés pour atteindre cet objectif,

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité de nos publications, nous aimerions bénéficier de votre avis, de vos commentaires et de vos suggestions concernant cette étude.

**Votre nom et adresse** (facultatif): \_\_\_\_\_

**Quel est votre principal domaine d'activités ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formation ou recherche      | <input type="checkbox"/> Médias                           |
| <input type="checkbox"/> Gouvernement                | <input type="checkbox"/> Organisation non gouvernementale |
| <input type="checkbox"/> Organisation internationale | <input type="checkbox"/> Autre (prière de préciser)       |

**Cette publication vous a-t-elle été utile ?** [Un seul choix possible]

- Très utile     Assez utile     Peu utile     Inutile

*Pourquoi ?* \_\_\_\_\_

**Comment jugez-vous le contenu de cette publication ?** [Un seul choix possible]

- Excellent     Très bon     Satisfaisant     Faible

**Remarques:**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Voudriez-vous figurer sur notre liste de diffusion pour les envois électroniques ou sur papier ?**  Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

**Électronique** - veuillez indiquer votre nom et votre adresse électronique:

**Papier** - veuillez indiquer votre nom et votre adresse postale:

**Confidentialité et données personnelles:** vos coordonnées personnelles seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas transmises à des tiers. Le Centre Sud n'utilisera les coordonnées que vous avez communiquées que pour vous faire parvenir, si vous le désirez, des copies de nos publications en version électronique ou sur papier. Vous êtes libres de vous retirer de nos listes de diffusion à tout moment.

Veuillez retourner ce formulaire par courrier électronique, fax ou poste à:

South Centre Feedback  
Chemin du Champ d'Anier 17  
1211 Genève 19  
Suisse  
Courriel: [south@southcentre.org](mailto:south@southcentre.org)  
Fax: +41 22 798 8531



**Chemin du Champ d'Anier 17  
Case postale 228, 1211 Genève 19  
Suisse**

**Téléphone : (41 22) 791 8050  
Fax : (41 22) 798 8531  
Courriel : [south@southcentre.org](mailto:south@southcentre.org)**

**Site Internet :  
<http://www.southcentre.org>**